

Ouagadougou, le 19 JUL 2019

N° 19-007 /MJ/SG/ DRH

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

COMMUNIQUE

Un concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Greffiers à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) est ouvert le 07 septembre 2019 dans le centre unique de Ouagadougou.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les Secrétaires des greffes et parquets en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2019 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier de cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration judiciaire dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Secrétaire des greffes et parquets au 31 décembre 2019 ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Secrétaire des greffes et parquets au 31 décembre 2019.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux sous couvert de la voie hiérarchique, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont un numéro de téléphone, son emploi, sa catégorie et son échelle. En outre, elle doit comporter les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère certifiant que le candidat remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation en cours de validité s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'une des pièces suivantes : arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement ;
- un certificat de prise de service dans l'emploi de secrétaire des greffes et parquets ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables du **29 juillet au 09 août 2019** de 08 h à 16 h par :

- les chefs de greffes des juridictions ;
- les premiers responsables des structures centrales.

Ils sont centralisés et acheminés à la Direction des greffes du Ministère de la Justice par la voie hiérarchique.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours se dérouleront le **07 septembre 2019** selon les horaires suivants :

- 7h 30 mn à 10h 30 mn : Epreuve spécialisée : Pratique de droit Civil et/ou de procédure pénale (Coefficient 4) ;
- 11h 30 mn à 14h 30 mn : Etude de dossiers (Coefficient 2).

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale d'au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront dans la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de toute autre pièce en tenant lieu et du nécessaire pour composer.

L'appel des candidats se fera à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

La durée de la formation est de vingt-et-un (21) mois.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Théophile SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

